

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 10 avril 2024, à 20 h, à Ristigouche-Sud-Est**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
M. Serge Denis, représentant de Matapédia
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. Rémi Lagacé, maire de Saint-François-d'Assise
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Sud-Est
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Est absente : Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 mars 2024;**
- 5. Finances :**
 - 5.1 Décaissements de janvier, février et mars 2024;
- 6. Administration :**
 - 6.1 Adoption du règlement 2024-002 fixant la rémunération des membres du conseil de la MRC Avignon;
 - 6.2 Dossier de la TECQ – positionnement;
 - 6.3 Approbation de contrat : Concept K;
 - 6.4 FRR 2 - Adoption des priorités annuelles d'intervention 2024-2025;
 - 6.5 FRR 4 - Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2024;
 - 6.6 Politique Fonds de soutien aux entreprises- mise à jour;
- 7. Services techniques et évaluation;**
- 8. Aménagement du territoire :**
 - 8.1 Certificat et/ou avis de conformité :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- 8.1.1 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 429;
- 8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 431;
- 8.1.3 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlements n° 24-406, n° 24-407, n° 24-408, n° 24-409 et n° 24-410;

9. Développement économique :

- 9.1 Approbation de contrats PAPDE :
 - 9.1.1 Évènement Mentorat 2024 : approbation de contrat de conférencier 1;
 - 9.1.2 Évènement Mentorat 2024 : approbation de contrat de conférencier 2;
 - 9.1.3 Balado / Contrats de réalisation;

10. Développement territorial et social :

- 10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :
 - 10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;
 - 10.1.2 Fonds de développement social (FLAC) – Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.3 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.4 Fonds Vitalisation - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.5 Fonds d'amélioration des milieux de vie – AMV discrétionnaire - Recommandations du comité d'analyse;
 - 10.1.6 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex;
 - 10.1.7 Fonds d'initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;
- 10.2 Adoption du Cadre de gestion Signature innovation modifié;

11. Sécurité publique :

- 11.1 Adoption du rapport annuel 2023 du Schéma de couverture de risques de la MRC Avignon;

12. Ressources humaines :

- 12.1 Confirmation d'embauches :
 - Accompagnatrice jardin;
 - Agente de développement territorial – Développement social;
 - Inspection municipale;

13. Correspondance :

- 13.1 Liste de correspondances;

14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la rencontre

2. Constatation du quorum

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

3. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 10 avril 2024*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-109

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 mars 2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 13 mars 2024*. 20 pages.

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-110

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 mars 2024.

5. Finances

5.1 Décaissements de janvier, février et mars 2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Décaissements de janvier, février et mars 2024*. 31 mars 2024. 25 pages.

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-111

D'adopter les décaissements des mois de janvier, février et mars 2024.

6. Administration

6.1. Adoption du règlement 2024-002 fixant la rémunération des membres du conseil de la MRC Avignon

Résolution CMRC-2024-04-10-112 concernant l'adoption du Règlement numéro 2024-002 fixant la rémunération des membres du conseil de la MRC Avignon

ATTENDU la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) (ci-après appelée « *LTEM* ») qui permet de fixer, par règlement, la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC;

ATTENDU que le conseil de la MRC a déjà adopté le *Règlement 2021-002* à ce sujet, ce dernier remplaçant les *Règlements 2019-006* et *2019-02* ;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

ATTENDU que les tâches et implications des membres du conseil de la MRC ont considérablement évoluées au courant des trois dernières années, principalement en ce qui concerne la participation aux différents comités et instances régionales de gouvernance;

ATTENDU que la rémunération des élus pour l'année 2024 a été fixée au montant suivant considérant le règlement 2021-002 : 32 627 \$ pour le préfet, 1 571 \$ plus les jetons de présence et l'allocation de dépenses de 65.25 \$ par présence pour le préfet suppléant et 130.51 \$ plus 65.25 \$ par présence pour les autres membres du conseil de la MRC;

ATTENDU qu'il devient plus généralement pertinent de modifier le *Règlement 2021-002* par un nouveau règlement pour s'assurer que le préfet ou la préfète, le préfet suppléant ou la préfète suppléante et les membres du conseil de la MRC reçoivent globalement, en 2024 et pour les exercices subséquents, une rémunération équitable correspondant davantage à la réalité de 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-112

Que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Objet

Le présent règlement fixe la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC.

3. Rémunération

3.1 Préfet

La rémunération annuelle du préfet est fixée à 34 500 \$ par année.

3.2 Préfet suppléant

La rémunération annuelle du préfet suppléant est fixée à 5 000 \$ par année pour agir comme préfet.

3.3 Membres du conseil des maires

La rémunération de chaque membre du conseil de la MRC, à l'exclusion du préfet et du préfet suppléant, est fixée à 130.51 \$/séance à laquelle ils sont présents, dans la mesure où ils y ont été dûment convoqués ou invités à y participer en raison de leur fonction de membre du conseil des maires.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Les conseils, organes de la MRC, organismes mandataires ou supramunicipaux au sein desquels les membres du conseil des maires occupent un poste donnant droit à cette rémunération sont les suivants, à moins qu'ils ne versent déjà une rémunération à leurs membres :

- a. le conseil des maires (et comité administratif);
- b. Les organismes répondant aux critères des articles 18 et 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux et budgétisés par la MRC;
- c. Les conseils, commissions et comités budgétisés par la MRC.

4. Allocation de dépenses

En plus de toute rémunération prévue au présent règlement, tous les membres du conseil des maires ont droit à l'allocation de dépenses prévue aux articles 19 et 19.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

5. Remplacement du préfet par le préfet suppléant

Lorsque le remplacement du préfet par le préfet suppléant dépasse 30 jours consécutifs, la MRC verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter du 31^e jour et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du préfet.

6. Modalités de versement

Toute rémunération ou allocation de dépenses visée par le présent règlement est versée par la MRC mensuellement. Le conseil de la MRC peut déterminer toute autre modalité par résolution.

7. Indexation annuelle

La rémunération des élus sera indexée annuellement selon l'IPC applicable à la MRC Avignon.

8. Prise d'effet

Le présent règlement a effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

9. Remplacement

Le présent règlement remplace et abroge le *Règlement numéro 2021-002 fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC Avignon.*

10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

◆ Livre des règlements

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

6.2 Dossier de la TECQ - positionnement

Résolution CMRC-2024-04-10-113 concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-113

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget de 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers

Extrait de résolution : Vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce, au président de la FQM, M. Jacques Demers et aux MRC du Québec

6.3 Approbation de contrat : Concept K

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Soumission Concept K 133A-2290921*. 25 mars 2024.

Résolution CMRC-2024-04-10-114 concernant l'autorisation de signature de la soumission de Concept K

CONSIDÉRANT que la MRC désire la conception d'un système d'affichage clair et cohérent pour guider les visiteurs à travers les locaux ainsi qu'une décoration qui reflète les valeurs et l'identité de la MRC, avec une ambiance accueillante et professionnelle;

CONSIDÉRANT la soumission de Concept K pour l'affichage des bureaux de la MRC à Maria;

CONSIDÉRANT que ladite soumission requiert une autorisation de signature;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-114

Que la MRC Avignon :

- Accepte la soumission de Concept K pour une dépense totale n'excédant pas 5 920,40 \$ (plus les taxes applicables);
- Que la dépense soit prise à même le financement de l'ENA;
- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Concept K, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Geneviève Nadeau, coordonnatrice attractivité et communication et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.4 FRR 2 – Adoption des priorités annuelles

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Priorités annuelles d'intervention de la MRC Avignon 2024-2025.*

Résolution CMRC-2024-04-10-115 concernant l'adoption des priorités annuelles d'intervention 2024-2025 de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'intervention découlant du FRR doivent être adoptées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-115

Que la MRC Avignon adopte ses priorités annuelles d'intervention pour l'année 2024-2025.

Extrait de résolution : Employés.es de la MRC Avignon et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration (suivi auprès du MAMH)

6.5 FRR 4 – Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2024

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Ententes de vitalisation – Tableau de suivi des projets.* Date N/D. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-116 concernant l'adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation entre la MRC Avignon et le MAMH dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation prévoit que les MRC doivent produire, adopter, déposer sur leur site Web et transmettre annuellement, au 31 mars de chaque année, à la ministre, un rapport d'utilisation des sommes conformes aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil de la MRC Avignon et faisant foi des actions réalisées et des projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation, et ce, de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-116

Que la MRC Avignon adopte le rapport de reddition de compte du FRR – Volet 4 – entente de vitalisation au 31 mars 2024.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes

6.6 Politique Fonds de soutien aux entreprises – mise à jour

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

7. Services techniques et évaluation

8. Aménagement du territoire

8.1 Certificats et/ou avis de conformité

8.1.1 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 429

Document déposé :

Règlement n° 429 modifiant le règlement de zonage 325.1 de façon à agrandir la zone 110-IB et de modifier la zone 19-A, résolution n° 43-02-2024.

Résolution CMRC-2024-04-10-117 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 429

CONSIDÉRANT le règlement n° 429 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-117

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 429 modifiant le règlement de zonage 325.1 de façon à agrandir la zone 110-IB et de modifier la zone 19-A, adopté suivant la résolution n° 43-02-2024 du 12 février 2024.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.2 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 431

Document déposé :

Règlement n° 431 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes, résolution n° 71-03-2024 du 11 mars 2024.

Résolution CMRC-2024-04-10-118 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 431

CONSIDÉRANT le règlement n° 431 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-118

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 431 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes, adopté suivant la résolution n° 71-03-2024 du 11 mars 2024.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.3 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlements n° 24-406, n° 24-407, n° 24-408, n° 24-409 et n° 24-410

Document déposé :

Règlements n° 24-406, n° 24-407, n° 24-408, n° 24-409 et n° 24-410, résolutions n° 24-0311-022, n° 24-0311-023, n° 24-0311-024, n° 24-0311-025 et n° 24-0311-026.

Résolution CMRC-2024-04-10-119 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour les règlements n° 24-406, n° 24-407, n° 24-408, n° 24-409 et n° 24-410

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les règlements n° 24-406, n° 24-407, n° 24-408, n° 24-409 et n° 24-410 respectivement adoptés suivant les résolutions n° 24-0311-022, n° 24-0311-023, n° 24-0311-024, n° 24-0311-025 et n° 24-0311-026 du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT l'article 58 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Lucien Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-119

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour les règlements n° 24-406, n° 24-407, n° 24-408, n° 24-409 et n° 24-410 de concordance au règlement 2022-002 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et au règlement 2023-002 de la MRC d'Avignon, respectivement adoptés suivant les résolutions n° 24-0311-022, n° 24-0311-023, n° 24-0311-024, n° 24-0311-025 et n° 24-0311-026 du 11 mars 2024.

Extrait de résolution : André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix et Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9. Développement économique

9.1 Approbation de contrats PAPDE

9.1.1 Évènement Mentorat 2024 : approbation de contrat de conférencier 1

Document déposé :

MADAME LABRISKI INC. *Soumission 550*. 27 mars 2024. 1 page.

Résolution CMRC-2024-04-10-120 concernant l'autorisation de signature de la soumission de Madame Labriski inc.

CONSIDÉRANT la soumission de « Madame Labriski inc. » relativement à la conférence « La Force qui est en nous »;

CONSIDÉRANT que ladite soumission requiert une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-120

Que la MRC Avignon :

- Accepte la soumission de Madame Labriski inc. pour une dépense totale n'excédant pas 6255,50 \$ (plus les taxes applicables).
- Que la dépense soit prise à même le financement du PAPDE.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Madame Labriski inc., Nancy Gauvin, adjointe administrative, Geneviève Labillois, agente de développement économique et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.1.2 Évènement Mentorat 2024 : approbation de contrat de conférencier 2

Document déposé :

UNISSON CONFÉRENCES INC. *Entente de service*. 21 mars 2024.

Résolution CMRC-2024-04-10-121 concernant l'autorisation de signature de l'entente de service d'Unisson Conférences inc.

CONSIDÉRANT l'entente de service d' « Unisson Conférences inc. » relativement à la conférence « Activer votre mentalité de champion! »;

CONSIDÉRANT que ladite entente de service requiert une autorisation de signature;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-121

Que la MRC Avignon :

- Accepte la soumission d'Unisson Conférences inc. pour une dépense totale n'excédant pas 10,100 \$ (plus les taxes applicables).
- Que la dépense soit prise à même le financement du PAPDE.
- Autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'offre de services et à en assurer le suivi.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Unisson Conférences inc., Nancy Gauvin, adjointe administrative, Geneviève Labillois, agente de développement économique et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9.1.3 Balado / Contrats de réalisation

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

10. Développement territorial et social

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-122 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-122

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
La petite grève	Il était une fois dans l'Est	1 500 \$
Cercle des Fermières de Carleton-sur-Mer	Congrès régional des cercles de fermières de la Gaspésie	2 000 \$
Banquet Prestige	Équipements durables pour les banquets	2 000 \$
Parc national de Miguasha (Sépaq)	17th International Symposium on Early and Lower Vertebra	2 000 \$
Corporation de développement économique	Oriflammes	1 750 \$

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial, Frédérique Caissy, agente de développement territorial et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.1.2 Fonds de développement social (FLAC) – Recommandations du comité d'analyse;

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-123 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-123

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Carrefour jeunesse emploi Avignon Bonaventure	Projet Créneau jeunesse (volet Gagnant Gagnant)	22 796 \$

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial, Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.1.3 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-124 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-124

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
CIRADD	Balade de la transition 2024	15 000 \$
Régie intermunicipale de transport GÎM	Service de transport collectif estival de Carleton-sur-Mer	20 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.4 Fonds Vitalisation – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Résolution CMRC-2024-04-10-125 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-125

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Les Habitations Tracadièche	Rénovations majeures, Habitations Tracadièche	88 094 \$
Club Nautique de Carleton inc.	Installations électriques de la marina	68 500 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Aude Buévoz, directrice générale adjointe

**10.1.5 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie – AMV discrétionnaire –
Recommandations du comité d'analyse**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-126 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - discrétionnaire

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien de l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV et discrétionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-126

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Fonds discrétionnaire		
Carrefour jeunesse emploi Avignon Bonaventure	Souper Saveurs d'Afrique	1 000 \$
Environnement Vert Plus	Jour de la Terre 2024 – Terre en Scène	2 000 \$

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.6 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-127 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Serge Denis
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-127

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Festival Le BleuBleu	Festival BleuBleu 2024	2 147 \$
Parc national de Miguasha (Sépaq)	17th International Symposium on Early and Lower Vertebra	2 147 \$

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Claude Cyr, agent de développement territorial, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.7 Fonds de soutien aux initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 3 pages.

Résolution CMRC-2024-04-10-128 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de soutien aux initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-128

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
La petite grève	Il était une fois dans l'Est	2 500 \$
Festival Le BleuBleu	Festival BleuBleu 2024	2 500 \$
Corporation de développement économique	Oriflammes	1 500 \$

Extrait de résolution : Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement territorial

10.2 Adoption du Cadre de gestion Signature innovation modifié

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Cadre de gestion du programme*. 27 pages. 10 avril 2024.

Résolution CMRC-2024-04-10-129 concernant l'adoption du Cadre de gestion Signature innovation modifié

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre de gestion Signature innovation (CMRC-2023-08-23-932);

CONSIDÉRANT que suite aux discussions avec le MAMH, le cadre doit être modifié afin de répondre aux règles de l'entente et que ces modifications visent à corriger une ou des coquilles concernant les cumuls d'aide et les pourcentages maximums de financement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-129

Que le conseil de la MRC Avignon adopte le nouveau Cadre de gestion Signature innovation modifié et que cette version remplace l'ancienne.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation, Gérard Landry, chargé de projet – Signature innovation, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. Sécurité publique

11.1 Adoption du rapport annuel 2023 du Schéma de couverture de risques de la MRC Avignon

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

MRC AVIGNON. *Rapport annuel 2023 du SCR*. Date N/D.

Résolution CMRC-2024-04-10-130 concernant l'adoption du rapport annuel 2023 du Schéma de couverture de risques de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC Avignon doit produire le rapport annuel d'activités 2023 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de prévention incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-130

Que le conseil de la MRC Avignon accepte le rapport d'activités de son service de prévention incendie pour l'année 2023, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminées au ministère de la Sécurité publique.

Extrait de résolution : Ministère de la Sécurité publique et Mathieu Ferguson Dufour, technicien en prévention des incendies

12. Ressources humaines

12.1 Confirmation d'embauches

Résolution CMRC-2024-04-10-131 concernant la confirmation de l'embauche de Valérie Boudreau et Anne-Julie Landry

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les processus de dotation des postes à pourvoir réalisés au courant des derniers mois et les sélections effectuées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2024-04-10-131

Que la MRC Avignon confirme l'embauche des personnes suivantes :

- Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – développement social
- Valérie Boudreau, accompagnatrice jardin

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Correspondance

13.1 Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 10 avril 2024. 11 pages.

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2024-04-10-132

Le préfet,
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____
Init. du greff.-très. _____